



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00617

Numéro SIREN : 493 635 908

Nom ou dénomination : A.P.G. HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 25/11/2013 sous le numéro de dépôt 105272



1310537601

DATE DEPOT :	2013-11-25
NUMERO DE DEPOT :	2013R105272
N° GESTION :	2007B00617
N° SIREN :	493635908
DENOMINATION :	A.P.G. HOLDING
ADRESSE :	66 avenue des Champs Elysées 75008 Paris
DATE D'ACTE :	2013/10/09
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

2007 B06617

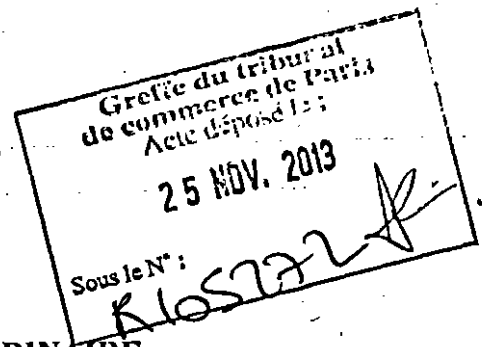
A.P.G. HOLDING

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 536.000

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : PARIS B 493 635 908

S.I.R.E.T. : 493 635 908 00012



**PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 09 OCTOBRE 2013**

PG du 09:10 B! CF

L'an deux mil treize,
le 09 octobre à 10 heures 30 minutes,

Les Actionnaires de la Société "A.P.G. Holding" se sont réunis au siège social de la société sur convocation faite par sa Présidente, Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par les Actionnaires en entrant en séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres de l'Assemblée, fait apparaître que les Actionnaires présents possèdent plus de la moitié du capital social, et en conséquence l'Assemblée est habilitée à prendre toutes les décisions ordinaires conformément aux dispositions légales.

L'Assemblée est présidée par Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR, en sa qualité de Présidente.

Monsieur Jean-Claude BACHER, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est excusé.

La Présidente constate que tous les Actionnaires ont été régulièrement convoqués dans le respect des dispositions statutaires ; les Actionnaires en prennent acte.

Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La copie des lettres de convocation,
- Les pouvoirs des Actionnaires représentés par des mandataires,
- Le rapport de la Présidente,
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Puis, Madame la Présidente déclare que les documents requis ont été tenus à la disposition des Actionnaires, au siège social, à compter du jour de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame la Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

➤ Nomination d'un Commissaire aux Comptes Suppléant en remplacement de celui démissionnaire.

Après différents échanges de vue entre tous les Actionnaires, il est passé au vote des résolutions.

PREMIERE RESOLUTION

Les Associés, agissant en application des dispositions de l'article L.227-9-1 du Code de commerce décident de nommer :

en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant le

Cabinet ALLIANCE AUDIT
représenté par Monsieur Jean-Claude BACHER
1 bis avenue Foch
94100 SAINT MAUR

pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur François LENORMAND, démissionnaire de la liste des Commissaires aux Comptes, à savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Le Cabinet ALLIANCE AUDIT par son représentant Monsieur Jean-Claude BACHER a fait savoir à l'avance qu'il accepterait les fonctions qui lui sont confiées.

En sa qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant, le Cabinet ALLIANCE AUDIT représenté par Monsieur Jean-Claude BACHER, exercera de plein droit les fonctions de Commissaire aux Comptes en cas de cessation des fonctions de Monsieur Jean-Claude BACHER et pour la durée du mandat restant à courir.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires confère tous pouvoirs à sa Présidente ou à tout autre porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités prévues par la loi.

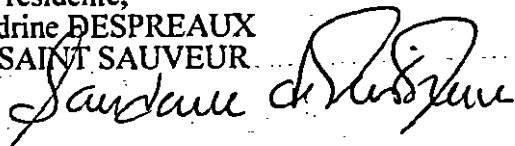
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par la Présidente et les Actionnaires.

La Présidente,
Sandrine DESPREAUX
DE SAINT SAUVEUR



Un Actionnaire
Eric BAROUX

